****

**Critères d’évaluation - Organismes à double mandat**

|  |
| --- |
| **Organismes de diffusion et de production**  **et**  **Événements nationaux et internationaux** |
| **1. Acquittement du mandat : 100 %** L’évaluation de l’acquittement du mandat tient compte de la mission et du mandat de l’organisme selon les critères suivants : |
| **Qualité artistique – 50 %**  * Clarté de la vision artistique au regard du mandat * Concordance entre les choix de programmation ou d’activités et la vision artistique * Qualité artistique des productions antérieures\* * Intérêt des productions et des activités projetées * Capacité de l’organisme à innover et à faire preuve d’audace artistique en fonction de son mandat, de sa discipline, du public visé et du territoire desservi * Qualité des conditions d’accueil et de présentation des œuvres |
| * 1. **Diffusion et rayonnement – 25 %** * Importance de la fréquentation aux activités de l’organisme en fonction du mandat, de la discipline, du public visé, des lieux utilisés et du territoire desservi * Efforts de diversification des publics (notamment : communautés culturelles, linguistiques ou économiques, personnes sourdes ou handicapées) * Intérêt des activités de médiation et de sensibilisation du public, s’il y a lieu * Rayonnement, réseaux et partenariats (événements nationaux et internationaux) * Apport au territoire (implication et ancrage dans la communauté civique) |
| * 1. **Contribution à la communauté artistique – 25 %** * Actions en faveur de l’intégration des écrivaines et écrivains, des conteuses et conteurs et des artistes de la relève au milieu professionnel * Actions en faveur de l’inclusion (écrivaines et écrivains, conteuses et conteurs et artistes issus de la diversité culturelle ou des communautés des Premières Nations et inuite ou en situation de handicap) * Efforts consacrés à la rémunération des écrivaines et écrivains, des conteuses et conteurs, des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels * Contribution au rayonnement national et international des artistes ou des organismes artistiques québécois * Contribution au rayonnement national ou international des artistes, des écrivaines et écrivains, des conteuses et conteurs ou des organismes artistiques québécois * Contribution au développement d’un secteur d’activité artistique, d’une ou de plusieurs disciplines |